

5K CHALLENGE

14

JANVIER

Copacabana

MOLEM RUN



Départ 7h30

Inscriptions sur www.copacabana5Kchallenge.com

LE MOULE

0690

50

01

18

0690

00

89

63

3.000€

de prix à gagner

ZUMBA

GÉANTE 7h



Ne pas payer sur le terrain s'il y a lieu.

RECOMPENSES

RANG	JEUNES CADETS JUNIORS		S/V1		V2/V3/V4	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
1	100	100	200	200	100	100
2	75	75	150	150	75	75
3	50	50	125	125	50	50
4			100	100		
5			100	100		
6			100	100		
7			75	75		
8			50	50		
9			50	50		
10			50	50		

Règlement 5K COPACABANA CHALLENGE



ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Association Copacabana Molem Run dont le siège est située au moule organise le 5K Challenge Copacabana : une course de 5KM qui se déroulera le 14 Janvier 2018 dans la Commune du Moule.

ARTICLE 2 – REGLEMENT

2.1 : Le règlement de nit les règles de fonctionnement de la manifestation. Il pourra être modifié à tout moment par l'organisation. Les participants pourront en prendre connaissance sur www.copacabana5kchallenge

2.2 : L'inscription d'un participant à la "Compétition " atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte sans aucune restriction.

ARTICLE 3 – CONDITIONS et DATES D'INSCRIPTION

3.1 : Les inscriptions s'effectuent en ligne jusqu'au 13 Janvier 2018 dans la limite des places disponibles

L'inscription sera définitive a réception d'un mail envoyé aux concurrents par l'organisation.

3.2 : Possibilité de s'inscrire le 14 JANVIER sur place (tarif majeure), sous réserve de places disponibles. Aucun règlement par carte bancaire ne sera possible sur place.

3.3 : Le nombre maximum de participants est fixé à 500. L'organisateur se réserve le droit de diminuer ou d'augmenter le nombre de participants.

3.4 : Les personnes sans bracelets ne seront pas admises sur le parcours.

3.5 : Pour valider son inscription, chaque participant(e) doit :

- **Copacabana 5K CHALLENGE :**
- bulletin d'inscription correctement rempli
- être agé(e) de 13 à 99 ans à la date de l'épreuve
- une autorisation parentale est exigée pour les mineurs
- s'être acquitté des frais d'inscription

ARTICLE 4 – ANNULATION et CHANGEMENT

4.1 : Aucun remboursement ne sera effectué suite à un désistement, même pour raison médicale après le 01 Janvier 2018

4.2 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'événements majeurs et imprévus. Dans ce cas ce ne sera pas remboursé mais un compromis sera trouver avec les participants

ARTICLE 5 – PARKING

Le jour de la compétition un parking, signalé, sera à la disposition des concurrents. Il est formellement interdit de stationner en dehors des espaces matérialisés.

ARTICLE 6 – PACKAGES

6.1: Chaque participant devra avoir son Bracelet d'entrée, visible, tout au long de l'épreuve: du départ jusqu'à la ligne d'arrivée.

6.2: Les Packages pourront être retirés des Vendredi matin au Magasin COPACABANA le moule

ARTICLE 7 – ECHAUFFEMENT

Chaque coureur peut participer à l'échauffement sur le parcours sauf dans les 15 minutes précédant le départ de l'épreuve.

ARTICLE 8 – PARCOURS

Le 5K copacabana Challenge consiste à effectuer un parcours de 5km avec Classement .

8.1: Il est interdit de couper le circuit en dehors du balisage, de gêner volontairement et /ou violement la progression des autres coureurs. Le parcours sera balisé et matérialisé.

8.2: Les coureurs sont civilement et pénalement responsables des dommages qu'ils occasionneraient lors de leurs passages sur les terrains privés traversés par le parcours.

8.3: L'organisation se réserve la possibilité d'échelonner les départs des participants (exemple: départs échelonnés par vagues de 250 candidats) afin d'améliorer les conditions de courses.

8.4 : Un point de ravitaillement sera mis en place à la fin du parcours.

ARTICLE 9 – SECURITE

Chaque coureur veille à la sécurité de ses adversaires et également à la sienne en adoptant une conduite empreinte de fair-play, d'entraide.

Le règlement définit les règles de fonctionnement de la manifestation. Le fait de s'inscrire entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement. En cas d'accident sur le parcours, les coureurs devront écouter les consignes du personnel de l'organisation le plus proche, faciliter l'accès des secours.

Chaque sortie du village est définitive.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en difficulté au commissaire le plus proche. Des bénévoles de l'association seront présents à chaque kilomètre. Ils réguleront le flux des participants et signaleront tout danger éventuel.

L'acceptation de ce règlement engage la responsabilité des participants. Des postes de secours seront présents sur le site composé de médecins, de secouriste et du SDIS.

ARTICLE 10 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La zone de course étant située sur un terrain privé aux abords d'une rivière et du parc naturel, il est rappelé aux participants qu'il est interdit d'évoluer en dehors du balisage. De surcroît des attitudes élémentaires de civisme sont attendues sur le site (ramasser les déchets au sol et ne pas jeter les siens).

ARTICLE 11 – RESULTATS ET RECOMPENSES

Pour cette course, une grille des prix sera mis en place et disponible sur le site officiel de l'évènement .

ARTICLE 12 – DROIT A L'IMAGE

Des photos et vidéos seront prises tout au long de la matinée et pourront être placées sur le site Internet et autres supports de communication. Les personnes qui ne souhaitent pas apparaître sur le site doivent le faire savoir très clairement à l'organisation, par courrier avant le départ.

ARTICLE 13 – CNIL

Conformément à la loi "Information et Liberté" du 06 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossier.

ARTICLE 14 – ASSURANCE

L'événement est couvert par l'assurance responsabilité civile de l'association COPACABANA MOLEM RUN. Néanmoins pour ce qui concerne les accidents inhérents à la pratique physique ou sportive et qui ne sont pas de la responsabilité des organisateurs chaque candidat doit posséder sa propre assurance (R.C). Il incombe à chaque participant de souscrire une assurance individuelle responsabilité civile contre les risques qui ne sont pas de la responsabilité des organisateurs (entorse, fractures, plaies...)

L'association décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte ou détérioration) de tout objet, matériel ou autre quel qu'il soit. Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause. Il dégage par avance les organisateurs de toutes responsabilités pénales ou civiles en cas d'accident corporel (mineur, grave, décès) ou matériel, qui pourraient survenir.

ARTICLE 15 – TENUE VESTIMENTAIRE

Les candidats doivent porter une tenue sportive correcte (La nudité est interdite)

ARTICLE 16 – REPAS

Il sera possible de se restaurer (restaurant) et de se ravitailler sur place (buvette).

ARTICLE 17 – RENSEIGNEMENT

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un mail à :
Copacabana5kchallenge@gmail.com